



ACCUEIL DE LA MAIRIE

OUVERTURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

Du 11/07 au 21/08

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

A compter du 22/08

Réouverture du lundi au samedi matin
(fermée le jeudi après-midi)
8h30-12h00/13h30-17h00

☎ 02 98 20 20 90

accueil@mairie-saintdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Ce bulletin concerne les mois de juillet et août

Pour le bulletin de septembre,
déposer les annonces en mairie
pour le vendredi 12 août.

En fonction de l'espace disponible, la mairie se
réserve le droit de réduire la longueur des
articles

PERMANENCE DES ELUS

Michel CORRE, Maire, lundi de 10h à 12h,
vendredi de 14h à 15h et sur rendez-vous

Maryse DUBET, 1^{ère} adjointe chargée des
travaux et affaires sociales, mardi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2^{ème} adjoint chargé de la
voirie et des espaces verts, vendredi
de 15h30 à 17h30

Isabelle DINCUFF, 3^{ème} adjointe chargée de
l'enfance, jeunesse et des associations,
mercredi de 10h à 12h

André LEZIART, 4^{ème} adjoint chargé de
l'urbanisme, des affaires agricoles et du
patrimoine, mercredi de 11h à 12h
et samedi matin sur rdv

ETAT-CIVIL

Naissance

Aria ACQUART SEGURET, née le 25 mai

Publication de mariage

Frédéric STEFAN et Marion JEZEGOU

Mariage

Nicolas MOREAU et Anne LE GUEN, le 21 mai

Décès

Mme PETERS Michelle, née Nicol, 74 ans,
décédée le 19 mai

Au nom de toute l'équipe municipale,

*Permettez-moi de vous souhaiter de très belles vacances estivales
et bon courage à ceux qui vont travailler durant cette période.*

Le Maire

Michel CORRE



INFOS DU MOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 juin dernier en mairie sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

Décision budgétaire Modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de régulariser certains articles budgétaires.

Ce Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 1.

Forfait scolaire année 2022-2023

Le montant du forfait scolaire attribué pour l'année scolaire 2022-2023 à l'Ecole Sainte-Marie est de 733.39 € - Unanimité.

Subventions 2022

Approbation unanime pour augmenter de 1% le montant des subventions 2022 par rapport à celles de 2021.

Convention en langue bretonne

Autorisation unanime pour que le Maire signe la convention de partenariat avec le Département pour la nouvelle année scolaire et pour inscrire les crédits nécessaires au budget.

Vente terrain Pen Mezen

Déclassement d'une partie du domaine public de la commune de Saint-Divy issu de la voirie routière ; autorisation au Maire pour recevoir l'acte de vente et effectuer toute formalité nécessaire pour la signature de l'acte au nom de la commune – Unanimité.

Modification du tableau des emplois

Approbation unanime du tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2022.

Publicité des actes

Unanimité pour que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel soit réalisé par affichage en mairie et, de manière facultative, la publicité se fera sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Convention de mise à disposition de la salle de danse

Approbation unanime pour autoriser le Maire à signer la convention.

Unanimité pour fixer le prix de mise à disposition à 30 € TTC de l'heure.

Passage à la solution HORIZON INFINITY – JVS MAIRISTEM

Unanimité pour autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du passage à HORIZON INFINITY et à prévoir les crédits correspondants au budget.

Rapport CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées)

Approbation unanime du rapport de la CLECT établi suite au transfert de la compétences « mobilités ».



Composer le **3237** pour connaître
la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

**En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il
faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées
du médecin de garde, ou organiser les secours.**

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

Dr SAUVANAUD Anne

Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Les soins seront faits uniquement au domicile
des patients pendant l'épidémie.

**Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19,
appelez-nous pour prendre rendez-vous.**

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Sophrologue :

RICHE Julie - ☎ 06.40.35.95.02

TANIA REFLEXOLOGUE

« A l'écoute de votre corps »

Je vous propose des séances de réflexologie
plantaire et palmaire à votre domicile.

La réflexologie aide le corps à retrouver un
équilibre tant au niveau physique que psychique
ainsi qu'au niveau émotionnel. Elle joue un rôle
dans le soutien de l'immunité. Elle permet
d'apaiser différents troubles : stress, angoisses,
troubles du sommeil, tendinites, troubles
digestifs, sciatique ...

Contact : 06 64 76 52 13 -
tania.queffelec@yahoo.fr Pour plus
d'informations, tarifs et carte cadeau :
taniaqueffelecreflexologie.wordpress.com

RELAIS PETITE ENFANCE-

RPE (Relais Petite Enfance) - 56 rue Hervé de
Guébriant – Landerneau - ☎ 07.82.15.72.14 -
rpe.landerneau@enjeuxdenfance.fr

Vente de terrain à Armorique Habitat

Avis favorable à l'unanimité pour la mise en vente de deux logements individuels par
Armorique Habitat.

Unanimité pour autoriser Armorique Habitat à racheter le foncier

Clôture et transformation de régies

Autorisation unanime pour supprimer les deux régies de recettes et pour transformer
la régie d'avances en régie mixte.

Délégation d'attribution du Conseil au Maire

Autorisation unanime au Maire pour créer, modifier ou supprimer des régies
comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Appel à projet produit des amendes

A l'unanimité, le Conseil s'engage à créer des cheminements piétons route de Lésivy
et route de Kersaint et autorise le Maire à répondre à l'appel à projet du produit des
amendes dans le but d'obtenir des subventions.

Groupements de commande CAPLD

A l'unanimité, approbation des conventions constitutives des groupements de
commandes (acquisition de matériel informatique et entretien et maintenance des
toitures) ; désignation de la CAPLD comme coordinateur des groupements de
commandes ; autorisation au Maire pour signer les conventions et avenants relatifs
à celles-ci.

LE MAIRE COMMUNIQUE

Arrêté préfectoral du 01/03/2012 :

Nuisances sonores : Arrêté préfectoral du 01/03/2012

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils
ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur
intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses,
perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30,

Les samedis de 9h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit (décret du 18/04/1995)

Dépôts sauvages

Il est constaté des dépôts sauvages de déchets.

Ce type d'activité a pour conséquences de nuire à la propreté publique et peut
occasionner des accidents (envols, pollution...)

Pour rappel, l'article R.635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller
jusqu'à 1500 euros d'amendes avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne
effectue un dépôt sauvage en dehors des endroits prévus à cet effet.

Merci à tous de porter une attention particulière à notre cadre de vie.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum se déroulera le **samedi 3 septembre 2022** de 10h00 à 13h00 à la salle de
sport, route du Valy Lédan.

Venez découvrir toutes les associations de la commune.

ENQUETE

L'institut national de la statistique et des études économique (Insee) réalise, du 22
juin au 16 juillet 2022, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi
calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'Insee
chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il (elle) sera
muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'été

du 1^{er} mars au 31 octobre 2022

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 19h

COLLECTE ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Juillet

RECYCLABLES : 18 (Jeudi 14 : férié) – 28

ORDURES MENAGERES : 7 – 21

Août

RECYCLABLES : 11 - 25

ORDURES MENAGERES : 4 - 18

Le calendrier de collecte est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Landerneau Daoulas :

www.pays-landerneau-daoulas.fr



PETITES ANNONCES

✓ Jeune homme de 15 ans, sérieux et motivé, propose ses services pour :

Aide aux courses (boulangerie, Leclerc St-Thonan)

Tonte, tous travaux de jardinage

Garde d'animaux

Disponible le week-end et les vacances scolaires

☎ 07.82.29.06.02

✓ Boulangerie Artisanale recherche un(e) Apprenti(e) en CAP vente pour la rentrée 2022. Si vous êtes intéressés, merci de vous présenter en boutique ou de nous envoyer votre candidature par mail à boulangerieledarz@hotmail.com

✓ Un geste pour mon projet écologique :

Nous avons comme projet d'étude de recycler des déchets plastiques du quotidien pour en faire des objets de tous les jours. Nous recyclons les bouchons et les bidons en plastique, les pots de repiquage pour le jardinage... Si vous pouvez faire un stock chez vous je passerai les récupérer. 06.66.66.83.17

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « Vie économique » puis « offres d'emploi » des propositions d'emploi vous attendent.



VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DE LA LECTURE

Durant l'été, la bibliothèque est ouverte les :

mercredi et samedi : de 10h30 à 12h00

VIE PAROISSIALE

La Forest, Saint-Divy, Saint-Thonan le dimanche à 10 h30

Mois de juillet

Les 3 et 17 juillet à Saint-Divy

Le 26 juillet, fête de Ste-Anne, messe à la chapelle Ste Anne à La Forest à 18h

Mois d'août

Les 7 et 21 août à Saint-Thonan

Mois de septembre

Les 4 et 18 Septembre à La Forest

SECHERESSE – VIGILANCE ET APPEL A LA SOBRIETE DES USAGES DE L'EAU

Depuis le vendredi 17 juin 2022, le département du Finistère est placé en état de vigilance sécheresse. Le territoire du SAGE du Bas-Léon, malgré ses rivières aux débits généralement soutenus en été, est lui aussi marqué par un très fort déficit de pluie depuis la fin 2021.

Cela conduit à des niveaux des eaux souterraines et des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées habituellement en juin. Ainsi, malgré les pluies récentes, la rivière Aber Wrac'h, présente des niveaux très bas pour un mois de juin.

Dans ce contexte, les élus représentant les collectivités productrices et distributrices de l'eau potable sur le Bas-Léon, réunis ce mardi 21 juin par le Syndicat des eaux du Bas-Léon, se sont accordés sur la nécessité d'en appeler à la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Chacun, particulier, industriels, collectivités, exploitants agricoles, est invité à réduire de manière volontaire sa consommation en eau, en particulier sur ses usages non prioritaires comme le lavage des bâtiments et des voiries, l'arrosage des pelouses, des espaces verts et terrains de sport, le lavage des véhicules ou le remplissage des piscines privées...

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bas-Léon : <https://www.syndicateauxbasleon.bzh/le-sage-du-bas-leon/perimetre-enjeux-et-objectifs>

La prise d'eau sur l'Aber Wrac'h, exploitée par le Syndicat des eaux du Bas-Léon, permet l'alimentation et/ou la sécurisation en eau potable de près de 100 000 habitants

Les communautés de communes du Pays de Lesneven-Côte des Légendes, du Pays des Abers, de Pays d'Iroise, le Syndicat du Spernel, Tréfleux assurent la production et/ou la distribution de l'eau auprès d'environ 125 000 habitants, auxquels s'ajoutent les abonnés professionnels.



INFOS UTILES

SERVICES PERISCOLAIRES -RENTREE 2022/2023

Pour les **nouveaux élèves** des écoles qui souhaiteront bénéficier des services périscolaires (cantine et garderie) à la rentrée prochaine, se renseigner en mairie pour obtenir les informations et le dossier d'inscription. Il est désormais possible de créer un compte sur le portail parents :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/saintdivy>

La date limite est fixée au 12 août 2022.

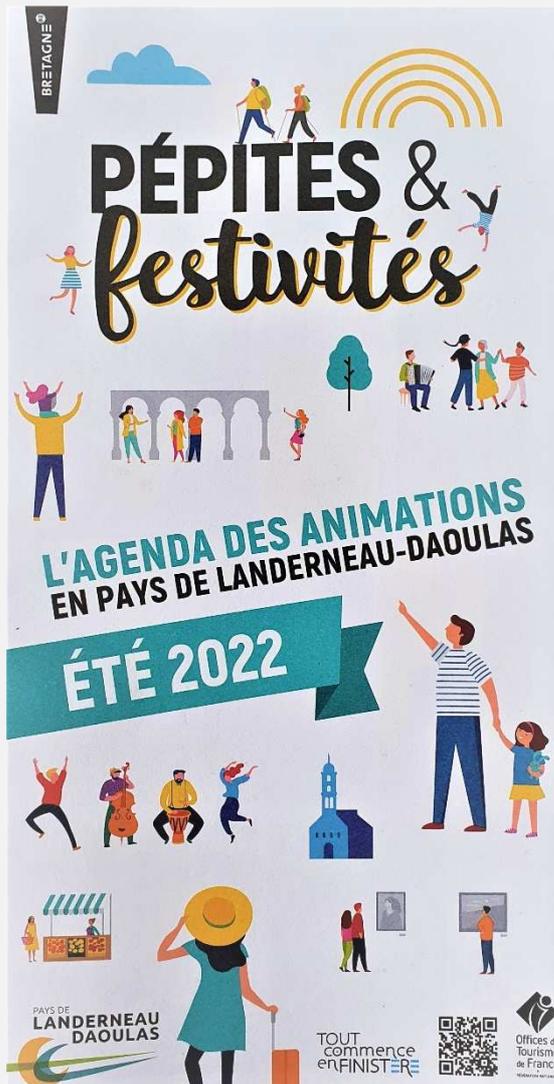
Pour les **enfants déjà inscrits** cette année une demande de mise à jour des informations sera envoyée via le nouveau portail famille.

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en Juillet-et-août 2006

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

Retrouver les animations du pays sur www.tourisme-landerneau-daoulas.fr/agenda



Nouveaux tarifs dans les lycées bretons

Des nouveaux tarifs accessibles et solidaires vont être mis en place dès la rentrée scolaire 2022 dans tous les lycées publics bretons. Ces tarifs seront calculés selon vos ressources, harmonisés entre les 115 établissements, et solidaires entre les familles et entre les lycées.

Pour plus d'égalité entre tous les lycéens, une tarification identique dans les 115 lycées. Pour plus de solidarité entre les familles, avec une tarification **calculée selon les ressources du foyer**

Pour plus d'infos :

<https://www.bretagne.bzh/services/fiches/lycee-s-nouveaux-tarifs/>

Téléphone : 02.23.20.60.00

Email :

restauration-internat.bretagne@skolengo.com

BOULANGERIE – FERMETURE ANNUELLE

La boulangerie sera fermée :

Du 25 juillet au 16 août inclus

Pour l'année 2022-2023, l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo est ouverte.

Cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>.

La date limite d'inscription aux transports scolaires est fixée **au 18 juillet 2022**. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée. Vous trouverez en suivant le lien ci-après, le règlement régional des transports scolaires 2022-2023.

Afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne a mis en place sur son site www.breizhgo.bzh une foire aux questions permettant de trouver des réponses aux principales questions relatives à l'inscription scolaire. Les familles peuvent également contacter la centrale d'appel BreizhGo au ☎ 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

Une page dédiée à l'information des familles sur la création des points d'arrêt a été mise en ligne sur le site [BreizhGo.bzh](http://www.breizhgo.bzh) : <https://www.breizhgo.bzh/creation-arret-scolaire>.

Pays de Landerneau-Daoulas-Informations

Les bacs jaunes ? C'est uniquement pour les papiers et emballages :

Nous rappelons que les bacs jaunes sont uniquement faits pour recueillir nos déchets papiers et recyclables.

Il ne faut surtout pas y déposer :

- Les piles, chargeurs de piles ou de batteries (au lithium notamment) que l'on trouve dans les ordinateurs portables,
- Les outillages électroportatifs,
- Les aspirateurs balais,
- Les vélos, trottinettes et véhicules électriques
- Mais aussi dans les batteries de voiture,
- Les cigarettes électroniques
- Et certains jouets...

Comment recycler ces déchets ?

- **Les piles et petites batteries** peuvent être déposées en magasins dans des collecteurs dédiés ou ramenées en déchèterie.
- **Les téléphones portables** peuvent être déposés dans des conteneurs spécifiques en magasin ou déchèterie.
- **Les batteries de voiture** peuvent être déposées en déchèterie ou chez le revendeur.



ADIL FINISTÈRE – Infos logement - Permanence

Une permanence a lieu à la Maison de services au public – 59 rue de Brest à LANDERNEAU les **2^{ème} et 4^{ème} lundi** du mois de 13h30 à 17h30 (sur rendez-vous au ☎ 02.98.46.37.38 – www.adil29.org)



VIE DES ECOLES

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2022

La directrice, Hélène ACH, se tient à la disposition des familles souhaitant des informations, visiter l'école et inscrire leur(s) enfant(s). Il est possible d'inscrire les enfants en filière monolingue (français) ou en filière bilingue (français-breton).

Pour prendre rendez-vous, appeler au n° suivant : ☎ 02.98.20.26.50

courriel : ec.0291745P@ac-rennes.fr

ECOLE SAINTE-MARIE

Inscriptions 2022/2023



Vous pouvez nous contacter par mail ecolesaintemarie@wanadoo.fr ou par téléphone au ☎ 02.98.20.20.97. L'équipe pédagogique sera ravie de vous accueillir pour une visite individualisée et inscrire votre(vos) enfant(s).

Nous recherchons un volontaire en service civique pour l'année prochaine pour optimiser la qualité des apprentissages et de l'encadrement.

Si cette mission vous intéresse ou vous questionne, âgé de 18 à 25 ans, n'hésitez pas à prendre contact.

SAINT DIVY SUR L'APPLICATION CITYALL

Vous êtes **472 personnes** à suivre les informations de Saint-Divy en temps réel grâce à l'application City All.



Pour ceux qui ne l'ont pas encore, vous pouvez télécharger l'application sur votre tablette ou smartphone en scannant le QR Code.



VIE DES ECOLES

ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Le vendredi 13 mai, les élèves de l'école Jean de La Fontaine ont accueilli leurs parents dans la grande salle du Valy Ledan. Ils leur ont présenté un beau spectacle de danse sur le thème des différences. Pour ce travail, les enseignantes ont été aidées par Caroline Le Noane, danseuse et chorégraphe de la Compagnie Le Huit.



ECOLE SAINTE-MARIE

L'école participe au Jardin Partagé de la commune



Fin mai, les plus jeunes de l'école ont rejoint les bénévoles s'occupant du Jardin Partagé de la commune pour y faire des plantations. André, Alain et Jean-Claude ont eu la patience d'expliquer le fonctionnement du Jardin Partagé et de proposer aux enfants d'y être acteurs. Ainsi, les enfants ont planté des tournesols, des petits pois, des tomates, des radis, une citrouille, et des potimarrons. Les enfants ont adoré ce moment : "C'est super !", "Moi, j'adore mettre mes mains dans la terre!", "Moi, je reviendrai avec maman et papa pour leur montrer ce que j'ai planté". Nous allons venir régulièrement visiter le potager pour aider au développement de nos plantations. Merci pour ce beau moment de partage ! Les plus âgés de l'école mènent aussi un grand projet de plantation de potimarrons. A l'automne prochain, ils prépareront une soupe à partager avec les familles, les CM2 qui seront arrivés au collège et tous les amis de l'école.

L'école en fête

Dimanche 12 juin, l'école a vécu un grand moment de fête ! Le soleil a brillé sur les nombreux stands pour tous les âges de la kermesse qui avait revêtu une dernière fois cette année les couleurs du Brésil. Après un joyeux défilé sonore dans le bourg de la commune, nous avons retrouvé l'école toute décorée et animée par l'APEL. Les enfants se sont mis en scène pour présenter une batucada, des chants et des danses. C'était une journée absolument magnifique ! Merci à tous et rendez-vous dans 2 ans !



Une OPAH pour aider les propriétaires dans leurs travaux



02 98 21 37 67

Renseignements par téléphone tous les jours
du lundi au vendredi



opah@capld.bzh

OPAH = OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Qu'est-ce que c'est?

- Un dispositif d'aides financières pour améliorer les logements.
- Un accompagnement gratuit par un professionnel: technique, financier et administratif
- Les aides sont octroyées :
 - Propriétaires occupants: sous plafond de ressources (et autres conditions),
 - Logement locatif: sous condition, entre autres, de respecter un plafond de

ETAPES D'UN DOSSIER



Contact, examen de l'éligibilité



Visite du logement



Transmission du rapport avec les
préconisations et les aides possibles



Présentation, analyse des devis



Dépôt dossiers de demandes de
subvention



Réalisation des travaux



Versement des subventions

EXEMPLES 'PROPRIÉTAIRE OCCUPANT'



Travaux d'économie d'énergie: isolation des rampants, des murs et du plancher bas, mise en place d'une chaudière à granulés en remplacement d'une chaudière fioul

Coût travaux
32 530 € TTC

Total subventions
19 500 €

60% de financement



Adaptation de la salle de bains pour un ménage vieillissant: remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, avec barres d'appui et siège escamotable

Coût travaux
8 550 € TTC

Total subventions
7 086 €

83% de financement

EXEMPLE D'UN PROJET LOCATIF



Travaux lourds: réfection globale (toiture, plomberie, revêtement sol et murs, électricité, isolation, chauffage, menuiseries....)

Logement de 60 m²

Coût travaux: 72 000 € TTC

Total subventions: 24 500 €
34% de financement

+ Réduction d'impôt: 1 459 €/an
Loyer: 347 €/mois hors charges

CITÉMÉTRIE

L'accompagnement des propriétaires est assuré par CITEMÉTRIE, bureau d'étude spécialisé dans l'habitat. Mandaté par la CPL, il prends en charge les évaluations des besoins et le dépôt de demande de financement.

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier de demande de subvention !